JCB/HO **BURKINA FASO**

Unité - Progrès - Justice

DECRET Nº 2013- 1175 /PRES promulguant la loi nº 034-2013/AN du 07 novembre 2013 portant autorisation de ratification de l'accord de don signé le 30 mai 2013 à Marrakech au Maroc entre le Burkina Faso et le Fonds koweitien pour le développement économique arabe (FKDEA), pour le financement de la promotion de la sécurité alimentaire.

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

la Constitution; $\mathbf{v}\mathbf{u}$

la lettre n°2013-111/AN/PRES/SG/DGSL/DSC du 18 novembre 2013 du Président de l'Assemblée Nationale transmettant pour promulgation la loi n°034-2013/AN du 07 novembre 2013 portant autorisation de ratification VU de l'accord de don signé le 30 mai 2013 à Marrakech au Maroc entre le Burkina Faso et le Fonds koweitien pour le développement économique arabe (FKDEA), pour le financement de la promotion de la sécurité alimentaire;

DECRETE

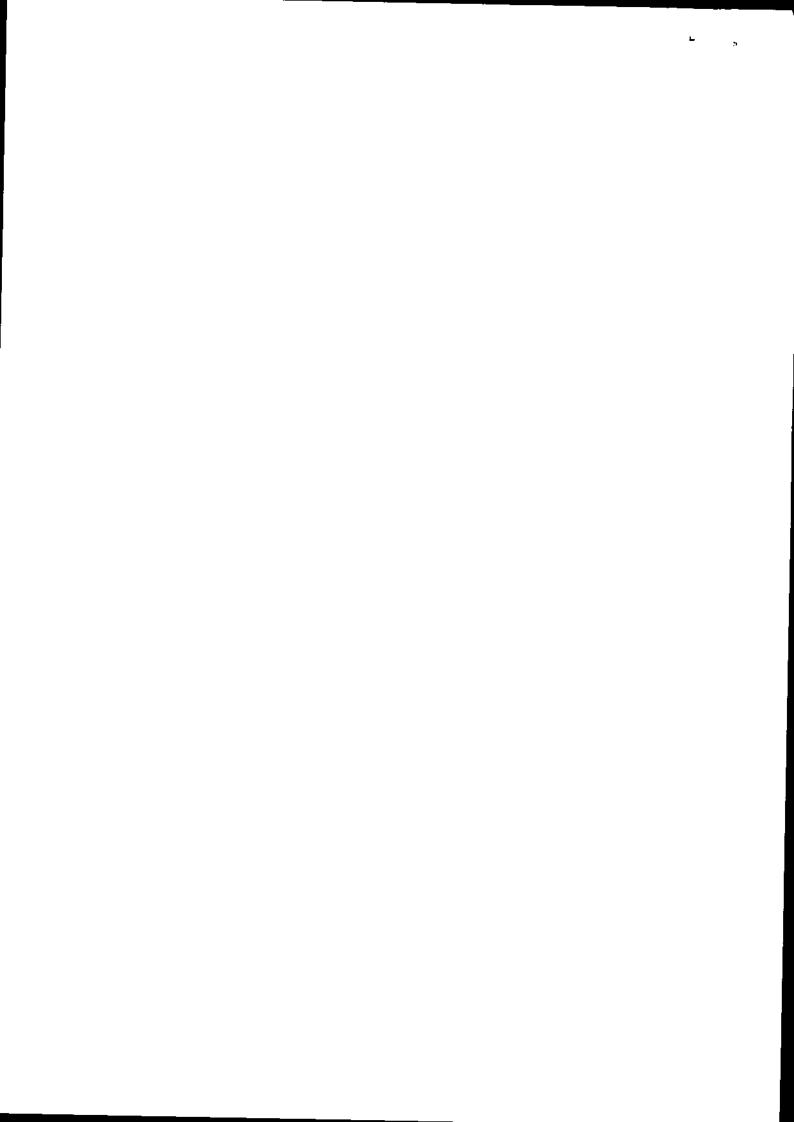
ARTICLE 1:

Est promulguée la loi n°034-2013/AN du 07 novembre 2013 portant autorisation de ratification de l'accord de don signé le 30 mai 2013 à Marrakech au Maroc entre le Burkina Faso et le Fonds koweitien pour le développement économique arabe (FKDEA), pour le financement de la promotion de la sécurité alimentaire.

ARTICLE 2:

Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 19 decembre 2013



BURKINA FASO

IVE REPUBLIQUE

UNITE-PROGRES-JUSTICE

CINQUIEME LEGISLATURE

ASSEMBLEE NATIONALE

LOI Nº <u>034-2013</u>/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION
DE L'ACCORD DE DON SIGNE LE 30 MAI 2013 A
MARRAKECH AU MAROC ENTRE LE BURKINA FASO ET
LE FONDS KOWEITIEN POUR LE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ARABE (FKDEA), POUR LE
FINANCEMENT DE LA PROMOTION DE LA SECURITE
ALIMENTAIRE

L'ASSEMBLEE NATIONALE

la Constitution; Vu

la résolution n°001-2012/AN du 28 décembre 2012, ۷u portant validation du mandat des députés;

> a délibéré en sa séance du 07 novembre 2013 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1:

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'Accord de don signé le 30 mai 2013 à Marrakech au Maroc entre le Burkina Faso et le Fonds koweitien pour le développement économique arabe (FKDEA), pour le financement de la promotion de la sécurité alimentaire.

Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 07 novembre 2013

Le Président

Soungalo Appol

Le Secrétaire de séance

Jean Baptiste DALA